



RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00593

Numéro SIREN : 383 228 889

Nom ou dénomination : ACCESS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2015 sous le numéro de dépôt 400

ACCESS AUDIT

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 48.000 euros

**Siège Social : LA ROCHE SUR YON (85000)
52 Rue Jacques Yves Cousteau – Technopolis – Bât C**

RCS LA ROCHE SUR YON 383 228 889

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 5 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le cinq Janvier à 16 Heures, sur convocation de la gérance, les associés se sont réunis, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des articles 6 et 7 des statuts consécutivement à un apport de parts sociales au profit de la société « ACCESS & ASSOCIES » ;
- Modifications corrélatives des articles 6 et 7 des statuts ;
- Formalités de publicité, pouvoirs.

TOUS LES ASSOCIES SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LA FEUILLE DE PRESENCE, SAVOIR :

- **Monsieur Daniel ZOONEKYNDT**, propriétaire de
UNE part, ci 1 Part
- **La société « ACCESS & ASSOCIES »**, propriétaire de
DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT
QUATORZE parts, ci 2.994 parts
Représentée par Monsieur Olivier CHARRIER
- **Madame Valérie ANDRE**, propriétaire de
CINQ parts, ci 5 Parts

L'Assemblée, réunissant la totalité des associés possédant les 3.000 parts de 16 euros chacune formant le capital social de 48.000 euros est régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Monsieur Daniel ZOONEKYNDT, gérant de la société, préside la séance.

o c 02

Monsieur ZOONEKYNDT déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des associés dans les délais fixés par la loi et les règlements.

Il déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur ont été tenus à la disposition des associés dans les délais fixés par la loi.

Il lui est donné acte de ces déclarations.

Il déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - MISE A JOUR DES ARTICLES 6 ET 7 DES STATUTS CONSECUTIVEMENT A UN APPORT DE TITRES

Consécutivement à l'apport en nature effectué :

- par la société « ACCESS PARTICIPATIONS », de la pleine propriété de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (2.250) parts sociales** numérotées de 2 à 2.251 lui appartenant au capital de la société,
- par la société « SC VALANDRE », de la pleine propriété de **SEPT CENT QUARANTE QUATRE (744) parts sociales** numérotées 2.252 à 2.852 et 2.858 à 3.000 lui appartenant au capital de la société,

au profit de la société « ACCESS & ASSOCIES », Société par Actions Simplifiée au capital de 5.593.100 € dont le siège social est au CHATEAU D'OLONNE (85180) 39 Rue Denis Papin, immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le n° 804 530 616, la collectivité des associés décide de modifier en conséquence ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts :

<<

Article 6 - APPORTS

- Lors de la constitution de la société, il a été effectué des apports en numéraire pour la somme de 300.000 francs, ci 300.000 F
soit 45.734,71 €
- Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2002, le capital social a été augmenté de la somme de 2.265,29 € par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste « Autres Réserves », ci 2.265,29 €

TOTAL égal au montant du capital social 48.000 €

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date au CHATEAU D'OLONNE (85180) du 1^{er} Octobre 2014 :

→ la société « ACCESS PARTICIPATIONS » a fait apport à la société « ACCESS & ASSOCIES » de 2.250 parts sociales numérotées 2 à 2.251 lui appartenant au capital de la société.

0 4 02

- La société « SC VALANDRE », a fait apport à la société « ACCESS & ASSOCIES » de 744 parts sociales numérotées 2.252 à 2.852 et 2.858 à 3.000 lui appartenant au capital de la société,

Ces apports ont été effectués à compter de l'inscription de la société « ACCESS & ASSOCIES » au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes, soit à compter du 18 Décembre 2014.

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **48.000 €** (quarante huit mille euros).

Il est divisé en **3.000** (trois mille) **parts sociales de 16 €** (seize euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 3.000 et attribuées aux associés de la manière suivante :

➤ A Monsieur Daniel ZOONEKYNDT à concurrence de UNE part numérotée 1, ci	1 part
➤ A Madame Valérie ANDRE à concurrence de CINQ parts numérotées de 2.853 à 2.857, ci	5 parts
➤ A la société « ACCESS & ASSOCIES » à concurrence de DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE parts numérotées 2 à 2.852 et 2.858 à 3.000 ci	2.994 parts
TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social, TROIS MILLE, ci	3.000 parts

(le reste sans changement).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la réglementation en vigueur, et plus généralement faire le nécessaire partout où besoin sera.

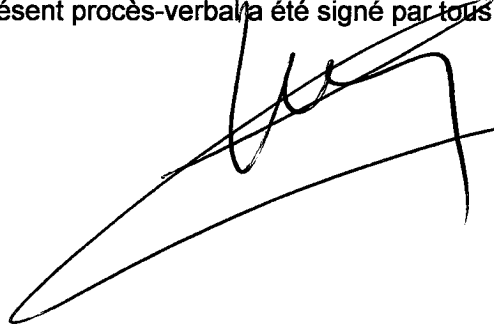
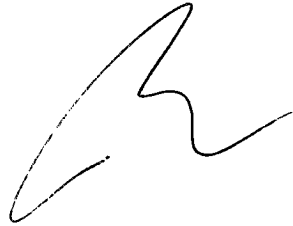
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

0 c p2

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Et le présent procès-verbal a été signé par tous les associés présents.

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop and a long, sweeping underline.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.